

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

(Ere vulgaire.)

PRIMEDI 21 Brumaire.

JeuDI 12 Novembre 1795.

Discours de M. Shéridan dans la chambre des communes d'Angleterre, sur le discours du roi à l'ouverture du parlement. — Combat très-vif entre les Français et les Autrichiens, sur la rive droite du Rhin. — Victoire remportée sur l'armée de Charette. — Arrestation de madame de Tourzel. — Résolution du conseil de cinq cents, qui abolit toutes les exemptions données aux jeunes gens de la première requisition. — Résolution du même conseil sur la désertion.

A V I S.

Cette Feuille ayant été interrompue depuis le 18 vendémiaire jusqu'au 8 brumaire inclusivement, on remplira la lacune des événemens par plusieurs supplémens, qui seront distribués incessamment aux Souscripteurs. Pour les indemniser entièrement des retards qu'ils ont éprouvés, leurs abonnemens seront reculés de 15 jours au-delà du terme qu'ils avoient à courir.

Les Souscripteurs, dont les abonnemens expiroient au 30 vendémiaire, sont priés de renouveler pour le 15 brumaire présent mois.

Le prix actuel est de 100 liv. pour trois mois.

ANGLETERRE.

De Londres, le 2 novembre.

Le discours émané du trône à l'ouverture du parlement, méritoit sans doute une attention toute particulière de la part des deux chambres, puisqu'on s'attendoit que ce discours seroit cette fois-ci non-seulement le résultat des affaires générales de l'Europe, mais encore celui de l'amélioration ou du dépérissement de la prospérité nationale pendant la dernière campagne; il devoit fournir enfin la solution du problème de paix ou de guerre qui s'est agité avec tant de vivacité depuis plus d'une année.

M. Pitt, ou le ministère, a pensé que si le roi, dans ce discours, rassuroit le peuple sur les inquiétudes qu'il a manifestées relativement à la continuation de la guerre, il s'ensuivroit une grande facilité à continuer les opérations politiques du cabinet, telles que l'entretien continué d'une nombreuse armée de terre dans les trois royaumes, la levée de nombreux impôts & d'un nouvel emprunt, tous moyens adroits d'accroissement pour la prérogative royale ou ministérielle.

En conséquence de ce plan, le roi s'est montré pleinement satisfait de la situation présente des événemens

de terre & de mer, de la prospérité du commerce national, & des espérances victorieuses que le ministère a conçues sur des succès futurs aux Indes-Occidentales & dans toutes les mers du monde. Il a fondé des espérances sur la situation fâcheuse des ennemis de la gloire britannique, & tout le côté ministériel a partagé la satisfaction royale exprimée dans le discours.

Tel est le précis exact des débats qui ont eu lieu pour approuver, dans la chambre des communes, une adresse de remerciement au roi.

Mais si le parti de l'opposition a jamais eu un véritable texte pour combattre une telle approbation, c'est dans l'occurrence actuelle; aussi ne s'y est-elle pas épargnée.

Commençons par observer que l'espece d'insurrection verbale que l'opposition oppose sans relâche & sans succès en Angleterre aux projets ambitieux du ministère, est regardée ici comme une sorte de type de la liberté publique; & que dans ces derniers tems, ce type est en quelque façon devenu constitutionnel & unique. Le ministère demeure sans inquiétude sur les efforts de l'opposition, dont il a calculé les forces & le remords; des places, des récompenses sont assignées *in petto* aux opposans majeurs, & la plupart d'entr'eux ont calculé aussi d'avance le prix de leur défection; de sorte qu'il existe une sorte de convention tacite entr'eux & le ministère, dont le sens absolu peut se réunir à cette phrase: La majorité fera ce qu'elle voudra, & la minorité aura la liberté de dire ce qu'elle pourra. En Pologne, le *liberum veto* étoit plus constitutionnel, plus moral & plus honnête; la liberté publique n'en a pas moins disparu chez cette nation. Peut-être l'Angleterre est-elle destinée à un pareil sort.

Quoi qu'il en soit, après les anciennes laudations que la majorité a prodiguées au discours royal, M. Shéridan s'est levé, & a pris avec force, raison & éloquence, la parole contre l'adresse de remerciement. Je ne suis pas surpris, a-t-il dit, du profond étonnement de la chambre; car s'il y a jamais eu un discours fait pour exciter

la surprise & l'étonnement, c'est bien celui qui vient de maner du trône. Comment n'être pas stupéfait en voyant que le premier nom substantif de ce discours est le mot *satisfaction*, & que les ministres ont l'impudeur de mettre un tel mot dans la bouche du roi? On disoit jadis que c'étoit une marque de vertu & de piété d'être facilement *satisfait*; s'il en est ainsi, on ne peut accorder plus de piété à personne qu'aux ministres de sa majesté, puisque sans aucun motif, ils expriment, par la bouche de leur roi, qu'ils sont *satisfaits*; mais doit-on être frappé d'un moindre étonnement, en voyant dans ce discours que nos affaires ont été réellement *améliorées* durant le cours de cette année? Une *amélioration*!... Quelle est donc cette *amélioration*? Les Français sont repoussés en Italie, les Français sont arrêtés sur le Rhin. L'année dernière ils n'avoient point passé le Rhin, & cette année ils sont sur l'autre rive; & c'est-là l'une des *améliorations* que nous annonce le discours de sa majesté! La Hollande étoit envahie l'année dernière; celle-ci est en guerre avec l'Angleterre & liée avec la France, & c'est là une autre *amélioration* dans la situation de nos affaires!

L'année dernière les ministres disoient que l'alliance du roi de Prusse étoit nécessaire à la continuation de la guerre; il falloit, pour l'acheter, épuiser le trésor national; & cette année il est en paix avec nos ennemis.

L'année dernière nous avions conquis les îles françaises des Indes-Occidentales; cette année nous en avons perdu deux, & les trois autres sont en danger.

L'année dernière les ministres nioient la rareté des grains; cette année le discours nous annonce une famine prochaine.

Et voilà ce qui constitue l'*amélioration* de nos affaires dans le cours de l'année dernière; voilà sur quoi des ministres trompeurs fondent la satisfaction exprimée par le discours émané du trône.

Le discours, ajoute-t-il, établit la possibilité de l'établissement prochain d'un meilleur gouvernement en France, parce que les peuples, accablés sous le poids de leurs maux, doivent nécessairement former des vœux pour un autre gouvernement; quant à lui, il goûte fort cette logique & en désire l'application à la Grande-Bretagne; car s'il est vrai que plus un peuple souffre de la misère, de la perte de son commerce, de la rareté & de la cherté des subsistances, plus il est prêt d'avoir un bon gouvernement & doit incessamment en goûter les fruits.

Il regarde comme visionnaires les succès qu'on se promet dans les Indes-Occidentales. Les ministres y croient-ils bien sincèrement eux-mêmes, eux qui ont chargé la destination des régimens incomplets qu'ils ont préféré envoyer dans la Corse? Il leur reproche l'affaire de Quiberon, expédition à laquelle tout homme qui n'est pas mort à tout sentiment ne peut penser sans indignation & sans horreur; expédition atroce & sanglante, dans laquelle le sang anglais n'a pas coulé, mais où l'honneur anglais a jailli par tous les pores; expédition abominable qui couvrira à jamais d'opprobre & d'infamie ceux qui l'ont entreprise.

M. Sheridan produit ensuite un papier qu'il dit être une proclamation de Louis XVIII; il déclare que si ce manifeste a été rédigé & répandu de concert avec les ministres ou avec leur approbation; que si les troupes de la Grande-Bretagne sont destinées à agir d'après son contenu,

qui ne tend à rien moins qu'à rétablir la royauté, le ministre, d'après l'avis duquel il a été dressé, devoit perdre la tête; car le ministre de Charles II, qui étoit aux gages de la France, n'étoit pas plus traître à son pays. Le grand crime des malheureux Stuart étoit leur attachement au sang des Bourbons, qui furent toujours les plus funestes voisins & les plus grands ennemis de la Grande-Bretagne; si les ministres le désavouent, à la bonne heure; mais sans cela il soutient que leur but est de rétablir l'ancien despotisme, qu'ils n'attendent qu'une occasion favorable pour y parvenir, & que c'est dans ces vues qu'ils diffèrent la paix. Il termine en rejetant l'adresse dans son entier.

(La suite à demain.)

Le résultat des débats de la chambre des communes a été, selon l'usage, pour l'approbation de l'adresse au roi, à la majorité de deux cents quarante voix contre cinquante-neuf.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 16 brumaire, (7 novembre, v. st.)

L'armée autrichienne, commandée par le général Borose, vient de faire une expédition importante qui lui a complètement réussi. Vis-à-vis du Thal de Vallendar se trouve, à-peu-près au milieu du Rhin, une grande île que les Français occupoient & où ils avoient une garnison de 700 hommes avec des batteries nombreuses; cette île étoit entourée de retranchemens, ce qui en rendoit les approches très-difficiles. Malgré toutes ces difficultés, l'ennemi l'a fait attaquer par le feu de toutes ses batteries de la forteresse d'Erenbreitstein & des environs: d'autres batteries, pendant ce tems, faisoient un feu épouvantable entre l'île & la rive gauche, afin d'empêcher les républicains de communiquer avec elle, d'en recevoir des secours ou de pouvoir se retirer. Après plusieurs heures d'un feu si terrible que la terre en trembloit à 5 heures à la ronde, les Autrichiens sortirent du Thal sur une grande quantité de barques, & malgré le feu de l'île & celui des batteries de la rive gauche, ils parvinrent à débarquer dans la première, & ils marchèrent la bayonnette au bout du fusil aux Français. Alors, il s'engagea un combat très-sanglant; mais l'officier commandant, se voyant dans l'impossibilité de pouvoir se soutenir d'avantage, a été obligé de se rendre prisonnier avec toute sa troupe. Ce qu'il y a de bien cruel, c'est que dans cette île se trouvoit plusieurs villages bien peuplés, qui ont totalement été détruits par le feu terrible que les Autrichiens ont fait dessus; il n'en reste plus pierre sur pierre.

Tandis que l'ennemi obtenoit cet avantage sur une partie du Rhin, à l'autre extrémité & en avant de Dusseldorf, les Français, dans diverses escarmouches qui ont eu lieu, sont parvenus à repousser un peu les Autrichiens. À chaque instant, il y a de ce côté des affaires d'avant postes, souvent très-meurtrières & qui sont le prélude d'une action plus sérieuse & plus générale. Les Autrichiens s'avancent en force le long de la rive du Rhin, entre Mülheim & Dusseldorf, pendant que d'une autre part, ils marchent vers Solingen & Urdenbach. On doit s'attendre d'un instant à l'autre à des évènements majeurs.

P. S. Si l'on veut s'en rapporter à un bruit public, les Autrichiens ont passé le Rhin entre Coblenz & Andernach.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre du fort Clisson, près Nantes, du 5 brumaire.

Depuis un mois que nous bivouaquons, nous avons journalièrement des prises avec des chouans, & malgré l'intempérie de la saison, nous les soutenons victorieusement. Il y a quelques jours que nous avons marché sur cinq colonnes, de 4,000 hommes chacune, contre Charette; le général Boulard qui commandoit, s'est comporté supérieurement; nous avons battu l'ennemi; mais ce brave général, après avoir été grièvement blessé, vient de mourir à Nantes des suites de cette affaire; il emporte avec lui les regrets de toute l'armée.

Plusieurs bataillons viennent d'être cantonnés dans les environs; ils y passeront sans doute l'hiver; en général nous avons besoin de repos. Les administrations des vivres & habillemens doivent être surveillées. La troupe éprouve des privations. La guerre que nous faisons mérite d'être approfondie par le gouvernement: il est très-probable que les émigrés, & même le prétendant, entretiennent avec des employés de la république une correspondance suivie. Il y a vraiment quelque chose d'extraordinaire dans notre position. N'importe, nous nous battons pour la république jusqu'à la mort.

Salut & fraternité. Signé, GENDOR, employé à l'armée.

De Paris, le 20 brumaire.

Ceux des vrais politiques & des bons patriotes qui ont observé avec attention & avec intention les différentes crises de la révolution, ont remarqué constamment que l'anarchie permanente, qui a engendré tant de maux doit les effets pesent encore sur nous, avoit une cause commune; c'est que la volonté arbitraire de l'homme puissant étoit toujours substituée à la puissance immuable des lois qui disparoissoient même devant le parti qui les faisoient & les défaisoient à son gré, sans égard, sans raison & sans solennité; de sorte que l'urgence, dont le sage législateur doit sur-tout se garantir, présidoit sans relâche aux déterminations les plus importantes. Ce vice de législation étoit encore aggravé par l'espece de nécessité où se trouvoit le corps législatif de déléguer aux proconsuls envoyés dans les départemens une autorité absolue & indépendante même des lois. Ces proconsuls ont, par la violence de leur institution & par l'arbitraire de leurs mesures toutes diverses & toutes cruelles, aliéné plus de cœur au gouvernement d'alors que les lois sages de la république n'en auroient pu conquérir en plusieurs années.

Les ames généreuses & roides se sont indignées justement du silence que la nation observoit sur les excès atroces que se permettoient dans les départemens les délégués despotiques qui y étoient envoyés. Des scélérats ont conclu de ce silence que le peuple français étoit sans courage & sans énergie, & ils se sont fait une arme de cette calomnie pour appesantir leur sceptre de fer sur toute la France. Ils se gardoient bien, les perfides, de faire observer que la tyrannie étoit organisée de manière que la poignée de son glaive se trouvoit à Paris, rue Honoré, & que sa pointe étoit par-tout dans la république; de sorte que la terreur glaçoit tous les courages, & la mort enlevait toutes les têtes qui pensoient s'élever

à la hauteur de celles de nos tyrans; aussi l'événement du 9 thermidor fut-il regardé comme le salut de la patrie.

Depuis cette époque mémorable, les agents de la terreur ne cessent de prédire des malheurs épouvantables, & ils travaillèrent avec un succès déplorable à hâter l'accomplissement de leurs affreuses prophéties. Unis d'intérêts avec tous les dilapidateurs de la chose publique, on vit se former des phalanges d'anarchistes qui mirent des entraves fatales à tout retour à l'ordre & à la loi. En prairial, la convention fut assaillie par eux; ils avoient à la main le dernier article de leur constitution de 1793, avec lequel ils assassinèrent Feraud. La cherté, la famine & la misère générale étoient déjà les fruits amers de leur premier attentat.

Enfin la convention crut devoir s'occuper de la confection d'un nouveau code social; l'expérience présida à ce travail, & les Français respirèrent dans l'attente du bien que devoit produire la nouvelle constitution; mais à peine a-t-elle été reçue avec les applaudissemens qui lui sont dus, que les anarchistes sont allés déterrer une nouvelle source de divisions intestines dans une classification absurde des patriotes de différentes dates; pour atiser des haines & des jalousies entre tous les citoyens. En vain la raison & le bon sens crioient qu'il n'y avoit plus que deux classes d'hommes dans la république; les bons soumis à la loi, & les mauvais réfractaires à la constitution qu'ils ont reçue & adoptée. Les anarchistes n'ont point admis cette division unique & juste; ils ont ambitionné toutes les places de l'administration, & ceux qui n'en ont pas obtenu exhalent contre leurs rivaux préférés tout ce que la calomnie a de plus amer & de plus destructif de toute harmonie.

Cependant l'édifice de la constitution s'élève au milieu de leurs clamours. Déjà le directoire exécutif a été chargé de notifier son installation au petit reste de proconsuls qui saivirent les anciens meneurs dans leurs missions, & qui se trouvent forcés de les abandonner; déjà le corps législatif se rend avec empressement au besoin de mettre la loi à la place de la volonté; le corps ambulateur des hommes; déjà la nation sent elle-même tout l'avantage qu'elle retirera de n'être plus soumise qu'aux principes de sa nouvelle constitution. C'est déjà un grand achèvement à l'amélioration de la chose publique, achèvement qu'il seroit infiniment dangereux de troubler par des incapacités hors de saison.

Il paroît que ce système destructeur qui dirigeoit tout par la terreur, & à l'aide d'une force voisine de la violence, va être remplacé par un système plus sage; le directoire exécutif, en s'entourant d'une pompe imposante, a été outé sans doute la leçon que J. J. Rousseau nous a donnée dans la belle digression qu'il a faite sur la puissance de la langue des signes chez les Romains. Chez eux, dit-il, on parloit au peuple par les yeux. Les chaises curules, les faisceaux, les listeurs, imprimoient au peuple une sorte de vénération pour ses magistrats, & ajoutoient à la force de la loi, dont ils étoient les organes. De nos jours, ajoute ce philosophe, on a trop négligé ces moyens, & on les a remplacés par la force des armes, moyen également dangereux & pour celui qui l'emploie & pour celui contre qui il est employé. (Voyez Emile, tome IV.)

Après l'autorité de Rousseau, si on invoque celle de Montesquieu; on trouvera, dit cet autre philosophe, un motif pressant de donner à la promulgation de nos lois

une solennité propre à augmenter leur respect & leur force dans l'esprit du peuple. Les cérémonies religieusement observées dans la promulgation & même dans l'abrogation des loix ; dit Montesquieu , faisoient penser aux Romains que la sainteté des loix devoit être bien grande , puisqu'elles exigeoient tant de solennité , & ils les respectoient.

Madame de Tourzel a été arrêtée avant-hier par ordre du gouvernement.

C O R P S L É G I S L A T I F .

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance du 20 brumaire.

La séance s'ouvre à midi & demi. Dupuis représente qu'hier , à trois heures , l'assemblée a été incomplète ; qu'aujourd'hui à midi elle n'est pas complète encore. Il demande qu'on fixe l'heure à laquelle les séances s'ouvriront , & qu'il soit fait un appel nominal qu'on imprimera ensuite.

Plusieurs membres appuient la proposition. — Le conseil prendra une détermination quand il sera complet.

Perin, des Vosges, dit qu'il est tems que le directoire nomme des commissaires à envoyer dans les départemens ; il en fait l'observation à la tribune parce qu'elle sera connue du directoire.

On passe à la discussion du projet de résolution sur la désertion.

Toutes les requisitions accordées jusqu'à ce jour seront elles-annullées ? voilà la première question que le conseil discute.

Quelque membres demandent qu'on conserve les requisitions accordées à des jeunes gens , qui , dans les arts , les sciences , les bureaux , les manufactures d'armes , sont employés aussi utilement qu'ils le seroient à l'armée.

Lemoine représente que les jeunes gens , depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans , sont en réquisition de la manière la plus utile ; c'est au directoire à les placer.

On adopte la proposition d'annuller toutes les requisitions ; sauf au directoire à en accorder pour des objets utiles & indispensables.

On discute-ensuite pour savoir si l'on infligera la peine de mort à ceux qui désertent à l'ennemi ou chez les rebelles.

Quelques membres proposent divers amendemens & différens genres de peine ; comme plus ou moins d'années de fers , l'exposition à un poteau , le travail forcé dans les maisons de réclusions , &c.

Un membre appuie la peine de mort ; mais il représente que d'après notre législation , quand les jurés ont prononcé que le fait est constant , personne ne peut faire grâce. La désertion , sur-tout à l'ennemi , continue-t-il , est un crime grave ; il tend à affoiblir l'armée , à la livrer à des défaites ; cependant il est quelquefois autant le fruit de la légèreté que de la dépravation. Représentez-vous un brave défenseur qui a mille fois bravé la mort , dont le sang a coulé sur la brèche , qui a souffert le froid le plus rigoureux , la faim la plus cruelle , qui a détéré des charognes....

De violens murmures interrompent l'orateur. Plusieurs membres se précipitent à la tribune. Génissieux demande la parole. Le président lui représente que ce n'est pas lui qui l'a.

Je la demande au conseil , dit Génissieux. On ne peut pas , s'écrie Lemoine , souffrir des opinions comme celles qu'on vient de prononcer à cette tribune.

On ne sauroit , dit Génissieux , trop louer le courage & la patience de nos défenseurs. Mais il ne faut pas faire des tableaux propres à effrayer , à dégoûter ; des tableaux qui ne sont pas vrais ; des tableaux qui ne peuvent avoir pour effets que d'arrêter ceux qui voudroient voler sous nos drapeaux ; qu'à empêcher les parens d'exciter leurs enfans à défendre la patrie.

J'exhorte Popinaut , s'il a encore des tableaux aussi chargés à nous présenter , à les retrancher de son opinion.

Le premier opinant reprend son discours & annonce qu'il en est à sa conclusion.

Il demande que les jugemens de mort soient revisés par une commission établie pour cet objet qui pourroit commuer la peine ; mais que la peine ne fût jamais moindre de neuf années de fers.

Plusieurs membres ont demandé que la désertion à l'ennemi soit punie comme l'émigration.

Talot a représenté qu'il n'y a pas d'armée sans discipline ; c'est la discipline sévère des Romains qui les a rendus vainqueurs de l'univers.

La discussion s'est prolongée encore quelques instans. La peine de mort pour la désertion hors du territoire de la république a été adoptée.

Le conseil a adopté aussi , avec quelques amendemens , le surplus du projet de résolution.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 19 brumaire.

Le conseil reçoit une résolution du conseil des cinq cents , précédée d'une déclaration d'urgence , fondée sur ce qu'il est important de réparer les omissions faites à la loi du 18 vendémiaire sur l'organisation du ministère , & de compléter les attributions des divers ministres.

Le conseil des anciens reconnoît l'urgence , & approuve ensuite la résolution portant que le notariat & les objets qui y sont relatifs feront partie des attributions du ministre de la justice.

Olivier Gerente propose qu'il soit construit dans la salle une tribune particulière dans laquelle les membres du conseil des cinq cents pourront assister quand ils le voudront aux séances du conseil des anciens. Cette proposition n'a pas de suite.

Creuzé-Latouche observe que le conseil n'a point de travaux pour demain ; il demande que la séance soit ajournée à après-demain.

Legrand représente qu'il peut arriver demain des révolutions urgentes.

La proposition n'a pas de suite , & la séance est levée.

Séance du 17 brumaire.

On n'a fait que lire des procès-verbaux.